

33^{ème} JOUR

Société Civile Immobilière

Siège social : 122 Quai Des Chartrons – 33000 BORDEAUX
532 131 091 RCS BORDEAUX

Délibération

Au siège social

Le 6 avril 2024

A 20 heures

L'assemblée générale des associés s'est réunie, au siège social, sur convocation du gérant à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social
- Modification corrélative des statuts
- Délégation de pouvoirs

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Rafael NAVARRO-ONATE propriétaire de 900 parts
 - Monsieur Paul DURAND propriétaire de 100 parts
- Représentant la totalité des parts sociales.

Monsieur Rafael NAVARRO-ONATE, gérant, constate que l'ensemble des associés est présent et que l'assemblée peut valablement délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir écouté les explications de Monsieur Rafael NAVARRO-ONATE et en avoir délibéré, décide le transfert du siège social de : 122 Quai Des Chartrons – 33000 BORDEAUX à 48 rue de Paris (89000) AUXERRE

A compter de ce jour

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir écouté les explications de Monsieur Rafael NAVARRO-ONATE et en avoir délibéré, décide de modifier, de la manière suivante, l'article 4 des statuts :

ARTICLE 3 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé :

48 rue de Paris
89000 AUXERRE

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir écouté les explications de Monsieur Rafael NAVARRO-ONATE et en avoir délibéré, décide de donner tous pouvoirs à tout clerc ou employé de l'office notarial de SEIGNELAY pour effectuer toute formalité concernant le transfert du siège social de la société 33^{ème} JOUR et signer tout document à cet effet.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les associés.

